



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Faciliter l'accès à l'information RH,
fiscale et juridique grâce à l'IA :
LégiSocial & LégiFiscal évoluent
pour devenir la 1ère plateforme
tout-en-un d'intelligence
sociale & fiscale**



 legiSocial

 legiFiscal

À retenir sur la nouvelle plateforme [LégiSocial](#) / [LégiFiscal](#) :

- *Un moteur de recherche boosté par l'IA* : Hébergée en France, et entraînée sur des documentations rédigées par leurs propres experts, l'IA se réfère notamment au code du travail, au code de la sécurité sociale, au code général des impôts ainsi qu'au BOFIP.
- *Des outils innovants mis à disposition des utilisateurs* : Un outil IA exclusif qui permet de poser ses questions aux conventions collectives, un accompagnement au service du vote électronique des élections CSE et un résumé des arrêts de jurisprudences commentés. Le tout pour faire gagner du temps dans la veille juridique.
- *2 nouveaux abonnements complets* : Une offre LégiMax Fiscal 100% dédiée à la fiscalité, un abonnement 2 en 1 LégiMax qui réunit les thématiques sociales & fiscales et bien sûr un abonnement historique LégiMax Social, dédiée aux thématiques sociales, reste disponible et sans évolution tarifaire.





Une technologie de pointe made in France

C'est une petite révolution qui va transformer le quotidien des professionnels des RH, du social, de la paie et de la fiscalité : les deux sites médias **LégiSocial** & **LégiFiscal** évoluent vers un nouveau positionnement !

À la fois RegTech ET éditeur de contenus, NetLEGIS veut ainsi offrir la première plateforme unifiée sociale et fiscale. Sa particularité notable : cette solution tout-en-un ultra-innovante, en perpétuel développement, intègre fortement l'Intelligence Artificielle dans ses fonctionnalités depuis un an.

Avec un impact positif tangible sur la productivité et l'efficacité en 3 chiffres clés :

- 2 heures gagnées chaque jour sur la veille et les recherches documentaires ;
- 92% de précision pour une fiabilité au top : les réponses sont basées sur les contenus, textes intégraux et synthèses NetLEGIS ;
- 15 minutes suffisent chaque jour pour être à la pointe des dernières réglementations.

“

En France, nous avons été les premiers à utiliser l'IA dès mars 2023 pour accélérer et améliorer la mise à disposition de l'information RH et juridique.

Jean-Philippe Guiot, associé, co-fondateur de NetLEGIS

Des solutions prêtes à l'emploi qui allient ressources expertes et intelligence artificielle

La nouvelle plateforme **LégiSocial** / **LégiFiscal** est totalement unifiée : quel que soit le site utilisé (legisocial.fr ou legifiscal.fr), les recherches augmentées par l'IA se nourrissent des documentations LégiSocial et LégiFiscal, mais aussi du code du travail, du code de la sécurité sociale, du code général des impôts ou encore du BOFIP. #userfriendly, les sources citées dans la réponse de l'IA sont accessibles contextuellement en 1 clic.

Ce changement de grande ampleur est accompagné de deux nouvelles offres d'abonnement : une offre 100% dédiée à LégiFiscal et un abonnement 2 en 1 LégiMax qui réunit les fonctionnalités des 2 sites.

Avec comme fer de lance, la garantie de profiter de l'expertise de NetLEGIS, le 1er éditeur de contenus et de services juridiques indépendant, et ce, depuis près de 15 ans. Les abonnés de la plateforme LégiSocial / LégiFiscal profitent également de services complémentaires adaptés à leurs besoins : outils dédiés (pilotage d'entreprise, gestion de la paie, gestion fiscale), simulateurs de calcul des indemnités conventionnelles de départ, hotline juridique pro, webinaires...



Des fonctionnalités ultra-pratiques pour travailler vite et mieux

Grâce à la puissance de l'IA, la plateforme LégiSocial / LégiFiscal peut offrir des fonctionnalités inédites à ses utilisateurs :

La recherche augmentée sociale et fiscale

Il suffit d'exprimer sa requête pour obtenir immédiatement des réponses ciblées, précises et contextuelles en droit social, droit fiscal, patrimoine, RH, paie et juridique. Chaque réponse, facile à consulter (résumé en 3 paragraphes ou sous forme de tableau) cite ses sources fiables pour une vérification aisée.

Les + : un tableau comparatif, un lien contextuel vers chaque source, un sommaire ainsi qu'un résumé.

La base documentaire la plus experte et opérationnelle du marché

Tous les contenus, dossiers synthèse, fiches pratiques à jour, modèles prêts à l'emploi ou encore les actualités sont renforcés par l'IA : résumés automatiques de jurisprudences, notions liées, sources citées dans le texte.

Les + : la quantité et la diversité des ressources (actualités sociales/fiscales/RH/paie, brèves sociales & fiscales, dossiers synthèse & procédures RH, modèles de lettres/contrats/documents, bulletins de paie commentés).



Convention collective
Syntec ▾

IA LégiSocial

Bonjour,
quelle problématique rencontrez-vous ?

Quel délai de carence s'applique pour un cadre ?

Catégories	Ancienneté	Carence
Ingénieurs & Cadres	> 1 an	90 jours

Plus de 400 conventions collectives et leurs synthèses



Poser des questions à une convention collective n'a jamais été aussi facile ! Il suffit d'utiliser un langage naturel et l'IA se charge d'explorer et d'analyser le contenu. Les réponses fournies à une question générale ou à un point de détail affichent un **taux de précision de 92%**.

Les + : plus de 400 conventions collectives et plus de 300 synthèses avec lesquelles interagir grâce à l'outil "**Questionnez votre convention collective**", lancé en novembre 2023 exclusivement pour les abonnés de la plateforme.

Une IA 100% au service du droit social et fiscal

- **Fiabilité et contrôle** : La plateforme LégiSocial / LégiFiscal utilise des LLM entraînés sur des ressources documentaires rédigées par des experts permettant d'en extraire les sources, de les citer et de minimiser les risques d'hallucinations. L'ensemble des sources sont ainsi à portée de clic.

- **Sécurité renforcée** : Une grande importance est attachée à la protection des infrastructures et des données contre les cybermenaces. La politique de « Security by Design* » rigoureuse assure que les informations sensibles des utilisateurs restent protégées.
- **100%** : Les sites LégiSocial & LégiFiscal sont hébergés dans 2 centres de données en France par sa filiale NetLEGIS Labs. Les serveurs et les IA génératives sont logés dans une infrastructure dédiée.
- **Confidentialité maximale** : La plateforme utilise en couplage des LLM Open Source hébergés en France, et des LLM privés respectant strictement les réglementations locales (RGPD) afin de garantir la confidentialité totale des questions utilisateurs et cas d'usage.



À propos de NetLEGIS, la société éditrice



Notre mission : informer les professionnels et organisations, les aider dans leur prise de décision, et les accompagner dans l'action.

Bernard Marchal et **Jean-Philippe Guiot** sont associés depuis près de 20 ans.

En 2001, ils sont à l'origine de la création de NetPME.fr, un portail sur la création et la gestion d'entreprise, revendu en 2008 au groupe Le Télégramme.

En 2011, portés par l'envie de créer une nouvelle entreprise pure player dans l'édition B2B spécialisée, ils lancent NetLEGIS, une société de contenus juridiques originaux et de services. Mue par une culture d'entreprise axée sur l'innovation et l'accompagnement de ses clients, son objectif est d'éditer des produits numériques et des services afin de répondre à toutes les problématiques "Social, RH & Paie".

Ainsi, cet éditeur juridique français indépendant a créé :

- **LégiSocial**, son site phare, dédié au droit du travail, paie & RH ;
- **LégiFiscal**, consacré à la fiscalité de l'entreprise et du patrimoine.

La force de NetLEGIS ? Concevoir des outils pratiques et prêts à l'emploi, vendus sous forme d'abonnement SaaS ou d'achat à l'acte.

Basés sur des bases de données riches et puissantes, ces supports sont fiables et à jour des nouvelles dispositions légales, réglementaires et jurisprudentielles, offrant aux entreprises une forte sécurité juridique.

Une culture de l'innovation

NetLEGIS lance régulièrement de **nouveaux services à forte valeur ajoutée**, pilotés par des technologies avant-gardistes. Ex. : poser une question à sa convention collective avec IA dès 2023, un service d'accompagnement au vote électronique des élections CSE...

Avec une double ambition :

- Faciliter la recherche d'informations, l'analyse et la rédaction de documents ;
- Aider à la compréhension de textes juridiques souvent ardues en matière sociale.



Nous souhaitons poursuivre le développement de nouveaux services afin d'offrir la palette la plus large possible à nos lecteurs, clients et abonnés en matière "Social & Fiscal".



Pour en savoir plus

LegiSocial

LegiFiscal

NetLEGIS

Contact presse

 Jean-Philippe Guiot

 presse@netlegis.fr

 01 82 52 11 09

 legiSocial

 legiFiscal